

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Lubrifiant supérieur musclé liquide**

Code(s) du produit : FP-SL173

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Additif pour combustible. Pas de restrictions connues sur l'utilisation.

Famille chimique : Mélange.

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

FPPF Chemical Company, Inc.

117 West Tupper Street

Buffalo, NY, USA 14201

Numéro de téléphone du fabricant

: 1-800-735-3773

No. de téléphone en cas d'urgence

: Chemtrec 1-800-424-9300 (aux États-Unis); Chemtrec 703-527-3887 (extérieur des États-Unis).

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

Consulter le fabricant.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide ambré pâle. Odeur d'hydrocarbure.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification

Corrosion cutanée/irritation - Catégorie 2

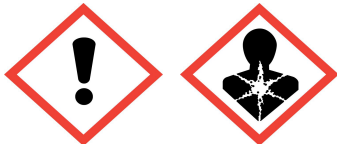
Toxicité par aspiration - Catégorie 1

Cancérogénicité - Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (effets narcotiques)

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mot indicateur

DANGER!

Mentions de danger

Provoque une irritation cutanée.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut provoquer une somnolence et des vertiges.

Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Bien laver les mains et le visage après la manutention.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

<??????> Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef.

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Autres dangers

Aucune classe de danger définie par OSHA.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification:

La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Risque d'être légèrement irritant pour la peau, les yeux et le système respiratoire. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.

Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration</u>
Naphtalène	Boules antimites Flocons antimites Naphtalène	91-20-3	0.1 - 0.9
1,2,4-triméthylbenzène	Pseuoducumène	95-63-6	0.1 - 0.3
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	Solvant naphta (fraction des aromatiques) Naphta aromatique lourd	64742-94-5	4.0 - 6.0
acide oléique	Acide élaïnique; L'acide 9-octadécénoïques; Acide élaïnique	112-80-1	4.0 - 6.0
Distillats de pétrole, fraction légère	Hydrotreated kerosene; Distillate Fuel Oils Light	64742-47-8	*1.0 - 90.0
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	Solvant naphta aliphatique moyen; Essence minérale	64742-88-7	*1.0 - 90.0

Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial. Remarque: L'astérisque * signifie que ce produit pourrait contenir un ou deux numéros CAS dans la plage de concentration indiquée avec la possibilité d'un mélange des deux.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir. Danger par aspiration Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le vomissement survient spontanément, garder la tête de la victime plus basse et vers l'avant afin de réduire le risque d'aspiration.
- Inhalation* : EN CAS D'INHALATION: Déplacer la victime à l'air frais et garder en position confortable pour respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- Contact avec la peau* : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux* : Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. S'il y a lieu, enlever les lentilles cornéennes si cela est facile à faire. Continuer de rincer.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons et de l'enflure.
- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Le danger d'aspiration - le matériel peut causer l'inflammation ou les dommages du poumon s'il entre des poumons par le vomissement ou l'avalé. Les symptômes comprennent la toux, l'essoufflement et une respiration sifflante.
- Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central.
- Susceptible de provoquer le cancer. Les symptômes peuvent inclure une toux persistante, un essoufflement, des crachats de sang et une respiration sifflante.
- Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère.
- Si le produit est chauffé ou en cas de formation de buées, l'inhalation risque de causer une irritation pour le nez, la gorge et la voie respiratoire.

Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie et les reins, comme l'augmentation du poids des organes. Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Un examen médical immédiat est requis. Assurer des soins de soutien généraux et traiter les symptômes. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

- : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

Agents extincteurs inappropriés

- : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Ininflammable.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone. Hydrocarbures réactifs. Aldéhydes Composés organiques non identifiés. . Autres vapeurs et fumées irritantes.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Empêcher l'eau d'écoulement provenant de l'extinction d'un feu ou de dilution de s'infiltrer dans les égouts, les drains, les réserves d'eau potable ou tout autre cours d'eau naturel. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Si nécessaire, endiguer bien en avant du déversement afin d'éviter que l'eau d'écoulement ne s'infiltre dans les drains, les égouts, tout autre cours d'eau naturel ou les sources d'eau potable.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Contacter les autorités locales compétentes.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : En cas d'accident durant le transport aux États-Unis communiquez avec CHEMTREC au 1-800-424-9300 ou International au 1-703-527-3887. Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8802).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA:
Naphtalène (100 lbs / 45,4 kg)

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Laver soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas ingérer. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

Conditions d'un stockage sûr

- : Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

Substances incompatibles : Oxydants forts. les métaux réactifs.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition:

<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Naphtalène	10 ppm (peau)	P/D	10 ppm ; 50 mg/m ³	15ppm; 75mg/m ³
1,2,4-triméthylbenzène	25 ppm (isomères de triméthylbenzène)	P/D	25 ppm (isomères de triméthylbenzène) (limite finale)	P/D
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	P/D	P/D	500 ppm (comme les distillats de pétrole, le naphte)	P/D

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

acide oléique	P/D	P/D	P/D	P/D
Distillats de pétrole, fraction légère	200 mg/m ³ (carburant d'aviation/kérosène - en vapeur d'hydrocarbures totale)*	P/D	P/D	P/D
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	P/D	P/D	P/D	P/D

Contrôles de l'exposition**Ventilation et mesures d'ingénierie**

: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection respiratoire

: Si les mesures d'ingénierie ne sont pas adéquates et des pratiques de travail ne soyez pas efficace dans l'exposition de contrôle à ce matériel, portent alors la protection respiratoire approuvée appropriée. Si la limite d'exposition TLV est dépassé, un respirateur homologué NIOSH/MSHA est conseillé. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.

Protection de la peau

: Porter des gants/des vêtements de protection. Utiliser des vêtements résistants comme une combinaison, un tablier et des bottes, s'il y a risque d'exposition au produit afin d'éviter tout contact. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux/du visage

: Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Des lunettes à coques antiéclaboussures sont recommandées. Un écran facial complet peut également être nécessaire.

Autre équipement de protection

: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène

: Éviter de respirer la brume ou les vapeurs. Laver soigneusement après manipulation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide ambré pâle.

Odeur : Odeur d'hydrocarbure.

Seuil olfactif : P/D

pH : P/D

Point de fusion/point de congélation

: P/D

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: P/D

Point d'éclair : >149°C / >300°F

Point d'éclair, méthode : Pensky Martens Creuset fermé

Taux d'évaporation (acétate n-butylque = 1)

: < 1

inflammabilité (solide, gaz) : S/O

Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D

Propriétés comburantes : Aucun à notre connaissance.

Propriétés explosives : P/D

Tension de vapeur : P/D

Densité de vapeur : >1

Densité relative / Poids spécifique

: 0.915

Solubilité dans l'eau : Négligeable

Autres solubilité(s) : P/D

Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile

: P/D

Température d'auto-inflammation

: P/D

Température de décomposition

: P/D

Viscosité : P/D

Matières volatiles (% en poids)

: P/D

Composés organiques volatils (COV)

: P/D

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

: S/O

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun rapporté par le fabricant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : Éviter une exposition directe au soleil. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

Matériaux incompatibles : Oxydants forts. les métaux réactifs.

Produits de décomposition dangereux

: Aucun rapporté par le fabricant. Se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée

: NON

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

- : Peut provoquer somnolence ou vertiges. Cause la dépression du système nerveux central. Les symptômes incluant: Irritation respiratoire supérieure, toux, éternuement, démarche ébrieuse, vertige, somnolence, difficulté à articuler. nausée et possiblement la dépression du système nerveux. L'inhalation des brouillards ou des pulvérisations peut irriter légèrement les voies respiratoires supérieures et entraîner la toux ou les éternuements.

Signes et symptômes - ingestion

- : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Le danger d'aspiration - le matériel peut causer l'inflammation ou les dommages du poumon s'il entre des poumons par le vomissement ou l'avalement. Les symptômes comprennent la toux, l'essoufflement et une respiration sifflante. L'ingestion risque d'irriter le tube digestif et de causer la nausée, le vomissement et la diarrhée. L'ingestion risque de causer des symptômes semblables à l'inhalation.

Signes et symptômes - peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons et de l'enflure.

Signes et symptômes - yeux : Risque de causer l'irritation de l'oeil. Les symptômes peuvent inclure une sensation de piquûre et le larmoiement.

Risque d'effets chroniques sur la santé

- : Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau. Une surexposition prolongée peut entraîner de légers effets sur le foie et les reins, comme l'augmentation du poids des organes.

Mutagénicité

- : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité

- : Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification Cancérogénicité - Catégorie 2 Susceptible de provoquer le cancer.

Contient de la naphthaline. La naphthaline est classée comme cancérogène Group 2B par IARC et Group 2 (Reasonably anticipated) par NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

- : N'est pas classifiable comme toxique pour la reproduction

Sensibilisation à la matière

- : N'est pas sensé être un sensibilisateur cutané.
Ne devrait pas être un sensibilisant respiratoire.

Effets spécifiques sur organes cibles

- : Yeux, peau, système respiratoire, appareil digestif, système nerveux central, système sanguin.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 Peut provoquer une somnolence et des vertiges.

N'est pas classifié en termes de toxicité spécifique pour les organes cibles, (exposition répétée).

Maladies aggravées par une surexposition

- : L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes.

Substances synergiques

- : Aucun rapporté par le fabricant.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données toxicologiques : Les valeurs ETA calculées pour cette matière sont:
 ETA orale = Non applicable.
 ETA cutanée= 41667mg/kg
 ETA inhalation (brouillards) = 285mg/L/4H

Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

Nom chimique	CL50(4hr) inh, rat	DL50	
		(Oral, rat)	(cutané, lapin)
Naphtalène	Pas d'information disponible.	490 mg/kg	>20,000 mg/kg
1,2,4-triméthylbenzène	18 mg/L	5000 mg/kg	> 3160 mg/kg
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	> 17.1 mg/L/4 heures	> 6000 mg/kg	> 3160 mg/kg
acide oléique	P/D	>19200 mg/kg	>3000mg/kg cochon d'Inde
Distillats de pétrole, fraction légère	>5.2 mg/L (aérosol)	>5000 mg/kg	>2000 mg/kg
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	21.4 mg/L	>5000 mg/kg	>2000 mg/kg

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Naphtalène	91-20-3	0.96 mg/L (saumon rose)	0.12mg/L (40 jours) (saumon rose)	Aucun(e).
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	7.72 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	3.6 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).
acide oléique	112-80-1	205mg/L Vairon à grosse tête	P/D	Aucun(e).
Distillats de pétrole, fraction légère	64742-47-8	P/D	P/D	P/D
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	2 - 5 mg/L (truite arc-en-ciel)	0.098 mg/L/28 jours QSAR NOEL	Aucun(e).

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Naphtalène	91-20-3	3.4 mg/L (Puce d'eau)	0.6mg/L	Aucun(e).
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	3.6 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	1.1 mg/L (Puce d'eau)	P/D	Aucun(e).
acide oléique	112-80-1	P/D	P/D	P/D
Distillats de pétrole, fraction légère	64742-47-8	P/D	P/D	P/D
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	1.4 mg/L (Puce d'eau)	0.48 mg/L QSAR NOEL (Puce d'eau)	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Naphtalène	91-20-3	0.4mg/L/72hr (Diatomée marine)	P/D	Aucun(e).
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	2.356mg/L QSAR	P/D	Aucun(e).
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	7.2 mg/L/72 heures (algues vertes)	0.22 mg/L/72 heures (algues vertes)	Aucun(e).
acide oléique	112-80-1	P/D	P/D	P/D
Distillats de pétrole, fraction légère	64742-47-8	P/D	P/D	P/D
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	1 - 3 mg/L/72hr (algues vertes)	1 mg/L/72hr (algues vertes) NOEL	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

- : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
Les ingrédients suivants sont considérés comme étant facilement dégradables:
Solvant naphta (pétrole) aliphatique moyen

Potentiel de bioaccumulation

- : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Naphtalène (CAS 91-20-3)	3.7	30 - 430 species: fish
1,2,4-triméthylbenzène (CAS 95-63-6)	3.78	31 - 275
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds) (CAS 64742-94-5)	2.9 - 6.1	Pas d'information disponible.
acide oléique (CAS 112-80-1)	7.64	10
Distillats de pétrole, fraction légère (CAS 64742-47-8)	5.1 - 8.8	Pas d'information disponible.
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) (CAS 64742-88-7)	P/D	Pas d'information disponible.

Mobilité dans le sol : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Effets nocifs divers sur l'environnement

- : Les caractéristiques écologiques de ce produit n'ont pas été entièrement analysés.
Contient une matière qui risque d'être nocive pour l'environnement. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.



Méthodes d'élimination

: Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Les États-Unis (DOT)	None.	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e).	
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG.				
Canada (TMD)	None.	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e).	
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG.				

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer.

Dangers pour l'environnement

: Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Pas disponible.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

Composants	No CAS	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Naphtalène	91-20-3	oui	100 lb/ 45.4 kg	S/O	oui	0.1%
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	oui	P/D	S/O	oui	1%

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	oui	P/D	S/O	non	N/Ap
acide oléique	112-80-1	oui	P/D	S/O	non	N/Ap
Distillats de pétrole, fraction légère	64742-47-8	Oui	P/D	S/O	Non	No
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	oui	P/D	S/O	non	N/Ap

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Danger aigu pour la santé; Danger chronique pour la santé. Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>California Proposition 65</u>		<u>Liste d'état "Right to Know"</u>					
		<u>Inscrit</u>	<u>Type de toxicité</u>	<u>CA</u>	<u>MA</u>	<u>MN</u>	<u>NJ</u>	<u>PA</u>	<u>RI</u>
Naphtalène	91-20-3	Non	Cancérogène	oui	oui	oui	oui	oui	oui
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	Non	N'est pas listée	NI	oui	oui	oui	oui	NI
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	Non	N'est pas listée	NI	NI	NI	NI	NI	NI
acide oléique	112-80-1	Non	N'est pas listée	NI	NI	NI	NI	oui	oui
Distillats de pétrole, fraction légère	64742-47-8	Non	N'est pas listée	No	No	No	No	No	No
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	Non	N'est pas listée	NI	NI	NI	oui	NI	NI

Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Classification SIMDUT: Voir Section 2.

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>European EINECS</u>	<u>Australia AICS</u>	<u>Philippines PICCS</u>	<u>Japan ENCS</u>	<u>Korea KECI/KECL</u>	<u>China IECS</u>	<u>NewZealand IOC</u>
Naphtalène	91-20-3	202-049-5	Present	Présent	(4)-311	KE-25545	Present	HSR001287
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	202-436-9	Present	Présent	(3)-7; (3)-3427	KE-34410	Present	HSR001382
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	265-198-5	Present	Présent	(3)-7	KE-31656	Present	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
acide oléique	112-80-1	204-007-1	Present	Présent	(2)-975; (2)-609	KE-26450	Present	HSR003153

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Distillats de pétrole, fraction légère	64742-47-8	265-149-8	Present	Présent	(9)-1700	KE-12550	Present	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)	64742-88-7	265-191-7	Present	Présent	(9)-1700	KE-31664	Present	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- ETA: Estimation toxicité aiguë
- AICS: inventaire australien des Substances Chimiques
- CA: California
- CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
- CFR: Code of Federal Regulations
- SNC: Système nerveux central
- ACNOR: Association canadienne de normalisation
- DOT: Department of Transportation
- CE50: Concentration effective 50%.
- EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
- CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques
- EPA: Environmental Protection Agency
- HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
- HSDB: Hazardous Substances Data Bank
- CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
- Inh: Inhalation
- IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
- KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire
- KECL Coréen : produits chimiques existants Liste
- CL: Concentration létale
- DL: Dose létale
- MA: Massachusetts
- MN: Minnesota
- MSHA: Mine Safety and Health Administration
- S/O: Sans objet
- P/D: Pas disponible
- NFPA: National Fire Protection Association
- NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
- NOEC: Concentration sans effet observé
- NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
- NJ: New Jersey
- NOEC: Concentration sans effet observé
- OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
- OSHA: Occupational Safety and Health Administration
- PA: Pennsylvania
- PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
- PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
- RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
- RI: Rhode Island
- RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
- STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TPQ: Threshold Planning Quantity
TSCA: Toxic Substance Control Act
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- : Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST), base de données CCInfoWeb, 2010 (CHEMINFO, HSDB et RTECS).
- OCDE - Le portail mondial de l'information sur les substances chimiques - portail eChem 2015
- Agence européenne des produits chimiques, de la législation de classification 2015
- Fiche signalétique du fabricant
- L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 06/02/2015

Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

<p>Préparée pour: FPPF Chemical Company, Inc. 117 West Tupper Street Buffalo, NY, USA 14201 Telephone: 1-800-735-3773 Adresser toutes les requêtes à FPPF Chemical Company.</p>	
<p>Préparée par: ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com</p>	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc en utilisant l'information fournie par FPPF Chemical Company, Inc. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et FPPF Chemical Company, Inc. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc et FPPF Chemical Company, Inc.

FIN DU DOCUMENT